

FORMATION JURIDIQUE

PRISE EN CHARGE DE LA FIN DE VIE ET DU DÉCÈS EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ (ASPECTS JURIDIQUES)

Format d'intervention

 Présentiel

Mode d'intervention

 Intra

Votre secteur d'activité

S Sanitaire **M** Médico-Social

Vous êtes

Directeur(trice) d'établissement sanitaire et d'hébergement public ou privé, personnel administratif en charge des droits des usagers, responsable de chambres mortuaires, personnel médical et soignant

Date et lieu

 Sur demande

• 1 jour : 09h00– 17h00

Tarifs

 Devis sur demande

Référence LY07

PRÉSENTATION

Vous êtes confrontés à des situations de fin de vie au sein de votre établissement ? Vous souhaitez actualiser ou parfaire vos connaissances en la matière ? Cette formation vous permettra d'appréhender les incidences pratiques de la loi Claeys-Leonetti mais également de maîtriser les conduites à tenir en cas de décès, du constat de décès au départ du corps.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **Maîtriser** la réglementation relative à la gestion des situations de fin de vie et des décès en établissement de santé
- **Mesurer** les incidences pratiques : formalités liées au décès, gestion des biens du défunt, dépôt et transport du corps, réglementation des autopsies.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

INTERVENANT

Cette formation est animée par un(e) juriste spécialisé(e) en droit de la santé.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques, retours d'expérience et mises en situation.

PROGRAMME

1- La fin de vie

Etat du droit et enseignement des jurisprudences les plus récentes

- Interdiction de l'obstination déraisonnable
- Droit à une sédation profonde et continue jusqu'au décès
- Atténuation des souffrances
- Les conditions de l'arrêt ou de la limitation des traitements

2 - Les formalités liées au décès

- Information des familles
- Certificat et déclaration de décès
- Obstacle médico-légal
- Cas particuliers de la mort périnatale
- Gestion des biens du défunt

3 - Le dépôt et le transport du corps

- Dépôt du corps en chambre mortuaire
- Transport du corps avant mise en bière
- Transport du corps après mise en bière

4 - Les prélèvements post-mortem

- Prélèvements à visée thérapeutique ou scientifique
- Réglementation des autopsies médicales
- Dons du corps

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs
Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation

[Je demande un devis](#)



formation.santesocial@relyens.eu



+33 (0)4 72 75 50 15

Relyens Mutual Insurance

18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25 - www.relyens.eu

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le code des assurances - 779 860 881
RCS Lyon

Organisme de formation professionnelle déclaré sous
le n° 82690051369 auprès du Préfet de région
N°TVA Intracommunautaire : FR 79779860881

